

COMMUNE D'ANTEZANT LA CHAPELLE**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 30 NOVEMBRE 2021**

L'an deux mil vingt et un et trente du mois de novembre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni en Mairie d' ANTEZANT LA CHAPELLE sur convocation de Monsieur POISBELAUD Eric, Maire.

PRESENTS : Mmes FOVET, LHOMMEAU, BUREAU, MÉGRIER, Mrs. POISBELAUD, TANGUY, BICHON, CALLOGNE, SAVARY et FUMOLEAU.

ABSENTS : Mme Stéphanie DALSTEIN a donné pouvoir à Mme Nadine BUREAU.

SECRETAIRE DE SÉANCE: Mme Géraldine LHOMMEAU

DATE DE CONVOCATION : 18/11/2021

1 – CAUTION AIRE DE LOISIRS :

Le conseil est invité à délibérer pour la restitution de la caution versée à l'entrée dans les lieux par M. ARNOULT, gestionnaire du site durant la saison estivale 2021.

Les conditions requises ayant été remplies, le maire propose le remboursement des 210 € à M. ARNOULT.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité des membres présents et représentés.

2 – ÉTUDE DES DEVIS REÇUS :

Monsieur le Maire présente les devis reçus à l'assemblée.

Après étude l'assemblée décide à l'unanimité des membres présents et représentés de retenir les devis suivants :

- Soluris pour l'acquisition d'un ordinateur portable pour le Maire pour un montant de 1 197.08 € TTC, inscrit au budget.
- Soluris pour la création d'une boîte mail pour le Maire pour un montant de 69.00 € TTC.

3 – NOËL DES ENFANTS :

COMMUNE D'ANTEZANT LA CHAPELLE**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 30 NOVEMBRE 2021**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les invitations ont été distribuées dans toutes les boîtes aux lettres. L'évènement se déroulera le mercredi 22 décembre 2021 à partir de 14h30. Le conseil est invité à participer à la préparation et à la mise en place de cet évènement.

4 – BULLETIN MUNICIPAL :

Les membres du conseil municipal sont invités à participer à l'élaboration du bulletin municipal. Il sera distribué les 20 et 21 décembre 2021.

5 – POINT SUR LES PROJETS D' « AMÉNAGEMENTS » :

Monsieur le Maire informe des différents projets présentés par le SDV17 à savoir :

- embellissement des abords de l'Église Saint Maxime et aménagement du carrefour rue du Lavoir et rue de la Grosse Pierre dans le bourg d'Antezant. Monsieur le Maire propose au conseil de solliciter un devis concernant le nettoyage de la façade de l'Église avant travaux. L'ABF sera consulté pour ce projet.
- aménagement et sécurité à l'entrée de la Chapelle Bâton (rue de Saint Jean).
- embellissement des abords de l'Église Sainte Clémence et du cimetière à la Chapelle Bâton.

Concernant ce projet, Monsieur le Maire propose la démolition du bâtiment juxtaposé à l'Église Sainte Clémence.

Après en avoir délibéré le conseil municipal donne son accord à l'unanimité des membres présents et représentés de déposer un dossier de Permis de Démolir pour ce bâtiment et des devis seront demandés pour les frais de démolition.

6 – DÉCISION MODIFICATIVE (REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AUPRÈS D'ORANGE) :

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'erreur d'intitulé du point 6 il convient de rayer les mots décision et modificative.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la possible rétroactivité de 5 ans soit depuis 2017 de la redevance d'occupation du domaine public auprès d'Orange (RODP). Ces redevances seront titrées par année auprès d'Orange. Après en avoir délibéré l'assemblée décide de solliciter auprès d'Orange cette RODP avec une rétroactivité de 5 ans soit depuis 2017.

COMMUNE D'ANTEZANT LA CHAPELLE**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 30 NOVEMBRE 2021****7 – FIXATION DU PRIX DE LOCATION SALLE POUR LE FOYER RURAL POUR L'ANNÉE 2021 :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée, que le loyer annuel d'occupation de la Salle des Fêtes au Foyer Rural est d'un montant de 1 300 € délibéré en conseil municipal. Compte tenu de l'impossibilité pour le Foyer Rural d'utiliser la salle des Fêtes liée à la COVID, Monsieur le Maire propose de réduire ce loyer annuel à 350 €, compte tenu de l'utilisation faite cette année.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité de fixer le loyer pour 2021 à : 350 €.

8 – AFFAIRES DIVERSES :**- Prime exceptionnelle COVID-19 :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la possible attribution d'une prime Covid-19 aux agents communaux. Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, l'assemblée décide d'attribuer cette prime à M. AUBIN et Mme MORNAC.

- Modification des statuts du SDEER pour ajouter une compétence, au titre des activités accessoires, relatives à la maîtrise de la demande d'énergie et la performance énergétique.

Monsieur le Maire rappelle que les statuts du Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipements Rural de la Charente-Maritime (SDEER) ont été définis par l'arrêté préfectoral n°17-1107-DRCTE-BCL du 13 juin 2017, date de leur dernière modification (La création du SDEER datant de 1949).

Lors de sa réunion du 13 avril 2021, le comité syndical du SDEER a décidé de modifier les statuts du SDEER afin d'ajouter des compétences à caractère optionnel relative à l'infrastructure de recharge de véhicules électriques. Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du SDEER et de cette modification qui consiste à amender les statuts du SDEER comme suit :

- à l'article 2, après le deuxième alinéa du paragraphe consacré aux « activités accessoires », il est proposé d'insérer l'alinéa suivant : « sur demande des collectivités membres, le syndicat peut accompagner les interventions et investissements de ses membres dans le domaine de la maîtrise de la demande en énergie et plus particulièrement dans le domaine de la performance énergétique de l'éclairage public, des bâtiments et des équipements publics, de l'achat d'énergie et du suivi et de l'optimisation des consommations énergétiques ».

Le conseil municipal après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, donne un avis favorable au projet de modification des statuts du Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipements Rural de la Charente-Maritime

COMMUNE D'ANTEZANT LA CHAPELLE

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 30 NOVEMBRE 2021

(SDEER) tel qu'il a été voté par son comité syndical le 13 avril 2021.

- Monsieur le Maire informe l'assemblée que des travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable par Eau17 rue de l'École ont été effectués suite à la construction d'une habitation dans cette voie pour un montant de 27 400 € HT.
- Monsieur le Maire donne lecture de 2 courriers reçus d'administrés.
- Monsieur le Maire présente la demande d'accord technique établi par le SDEER concernant l'enfouissement des réseaux aériens à Ripemont. Ce point sera vu en commission (la date est à fixer).
- Monsieur le Maire propose le vendredi 7 janvier à 18h30 pour les vœux de la municipalité. Une invitation sera mise dans les boîtes aux lettres en même temps que le bulletin municipal.

9 – COMPTES RENDUS DE RÉUNIONS :

- Conseil Communautaire du 27 septembre 2021 : Éric POISBELAUD
- Commission Finances/RH/Administration générale le 28 octobre 2021 : Éric POISBELAUD
- CLECT et Conseil Communautaire du 8 novembre 2021 : Éric POISBELAUD
- Conseil d'école du 9 novembre 2021 : Éric POISBELAUD
- Conférence des Maires par la CDC le 22 novembre 2021 : Éric POISBELAUD
- Réunion avec l'Unima concernant la crue de février 2021 le 25 novembre 2021 : Éric POISBELAUD, Gary SHORTHOUSE
- Formation Vade-mecum le 29 novembre 2021 : Marie-Christine FOVET

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Le Secrétaire de séance

Le Maire

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	SIGNATURES
------------------------------	------------

COMMUNE D'ANTEZANT LA CHAPELLE**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 30 NOVEMBRE 2021**

S. BICHON	
N. BUREAU	
S. DALSTEIN	
S. CALLOGNE	
G. LHOMMEAU	
M-F. MÉGRIER	
M.-Chr. FOVET	
C. SAVARY	
D. TANGUY	
E. POISBELAUD	
J. FUMOLEAU	